

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2012.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille douze, le dix du mois de septembre à vingt heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du cinq septembre 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : Frédéric GOETZ, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Henri MASSON, François BERINGER, Patrice WALTISPERGER, Philippe HEID, Fabienne STICH, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Cyrille LHUILLIER, Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ, François WASSMER.

Membre(s) absent(s) : M. Etienne SIGRIST, Mme. Agnès MATTER-BALP M. Christophe BITARD et M. Mario HEGY.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : M. Etienne SIGRIST, Mme. Agnès MATTER-BALP M. Christophe BITARD et M. Mario HEGY.

Secrétaire de séance : M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Neuf Brisach.
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.
Mme Anne FOURNEL, animatrice du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents, à Mme le Trésorier, à la presse locale ainsi qu'à Mme Anne FOURNEL, nouvelle animatrice du Relais Assistant(e)s Maternel(e)s invitée à se présenter.

Anne FOURNEL indique qu'elle a pris ses fonctions début août 2012. Elle occupe un bureau au siège de la communauté de communes mis à disposition à l'association « La Petite Enfance du Centre Hardt ».

Elle rappelle le nombre d'assistant(e)s maternel(les) sur le territoire (115 dont 97 en activité) et d'enfants bénéficiant de ce mode de garde (environ 230). Elle présente ensuite le bilan de la politique d'aide à l'installation et à l'ancienneté mise en place par la communauté de communes (voir **annexes**).

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 30 et aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 30 juillet 2012
2. Salon de l'Artisanat et des Métiers du 28 au 30 septembre 2012 (SAM 2012)
3. Création d'un Hôtel d'entreprises
4. Gestion des déchets :
 - 4.1. Marchés Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) – Attribution des lots

- 4.2. Collecte des biodéchets – Résultat de l'expérimentation à Hirtzfelden et demande de subventions
- 4.3. Points d'Apport Volontaire (PAV)
5. Contrat de Territoire de Vie « Florival Vignoble – Plaine du Rhin » : Modification des fiches actions
6. Transport à la Demande (TAD) : Groupement de commande avec la communauté de communes Pays de Brisach
7. Ressources Humaines
8. Budget Principal : Décision modificative N°4/2012
9. Budget Annexe Pépinière d'entreprises « La Ruche »: Décision Modificative N°1/2012
10. Maitrise d'Ouvrage Déléguée :
 - 10.1 Rumersheim-le-Haut – Rénovation de la salle polyvalente : Lot N° 3 Couverture-Etanchéité-Bardage : Acte de Sous-traitance
11. 40^{ème} Anniversaire de l'intercommunalité
12. Divers (statistiques Point I...)
13. Informations

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 30 juillet 2012

Le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2012 est approuvé sans observation.

2. Salon de l'Artisanat et des Métiers du 28 au 30 septembre 2012 (SAM 2012)

2.1 Présentation du programme

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Le programme du Salon de l'Artisanat et des Métiers qui aura lieu du 28 au 30 septembre prochains est présenté (voir **annexes**).

Environ cinquante entreprises locales viendront exposer leurs savoir-faire. Le marché à la ferme de Blodelsheim, des défilés de mode, des démonstrations culinaires et des dégustations œnologiques... rythmeront ce weekend festif. Des espaces sont consacrés à la garde des enfants, à l'information sur les économies d'énergie, à la plateforme pour l'emploi transfrontalier et à la restauration.

L'annonce de cette manifestation est déclinée sur divers supports de communication : affiches, dépliants distribués dans les boîtes aux lettres, une banderole, des spots radios...

L'entrée sera gratuite pour le public.

Le plan de financement de cette opération engendre une charge résiduelle pour la communauté de commune de l'ordre de 30 000 €.

Le conseil en prend acte.

3. Création d'un Hôtel d'entreprises

3.1 Principe de rachat de terrain à la commune de Blodelsheim en zone d'activités de la Hardt

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Lors du conseil communautaire du 2 avril 2012, la communauté de communes s'était prononcée favorablement pour l'acquisition d'une parcelle située dans la zone d'activités de la Hardt et cadastrée section 12 N°288 d'une superficie de 100 ares pour la création d'un hôtel d'entreprises.

Or, par délibération du 24 août 2012, le conseil municipal de Blodelsheim a décidé d'acquérir cette même propriété en vue de transférer les services techniques communaux dans les locaux et la partie close du terrain et de revendre à la communauté de communes le terrain non affecté aux services communaux.

Il est proposé de prendre acte de la délibération de la commune de Blodelsheim et, en attendant que cette vente soit conclue, de prendre une décision de principe de racheter à la commune le terrain non affecté aux services communaux, soit 66,87 ares, à un prix à fixer ultérieurement.

Ce terrain sera réservé pour la création de l'hôtel d'entreprises ou commercialisé comme terrain d'activités.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Par 19 voix pour et 1 abstention,

Prend acte de la délibération de la commune de Blodelsheim d'acquérir la propriété située dans la zone d'activités de la Hardt et cadastrée section 12 N°288

Décide du principe de racheter à la commune le terrain non affecté aux services communaux, soit 66,87 ares, à un prix à fixer ultérieurement en vue d'y construire un hôtel d'entreprises ou de le commercialiser en terrain d'activités.

3.2 Plan de financement du projet de création d'un hôtel d'entreprises

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Lors du conseil communautaire du 2 avril 2012, la communauté de communes a approuvé le lancement de l'étude du projet de création d'un hôtel d'entreprises.

La Région Alsace et le Département du Haut-Rhin ont harmonisé leurs dispositifs en faveur de la création des hôtels d'entreprises. Les conditions sont les suivantes :

- Inscription obligatoire dans les Contrat de Territoire de Vie du Conseil Général du Haut-Rhin
- Réalisation d'une étude de faisabilité préalable par un prestataire extérieur sur la base d'un cahier des charges commun à la Région Alsace et au Département du Haut-Rhin
- Construction d'un bâtiment basse consommation (BBC) pour les locaux tertiaires et très haute performance énergétique (THPE) pour les locaux d'activités ateliers/entrepôts

Les possibilités de financement de la Région Alsace sont de 25% pour les études préalables (plafond de 30.000 € HT) et 10% pour l'investissement immobilier (max 2.000m² de locaux avec un plafond de 1.200€/m²).

Celles du Département du Haut-Rhin sont de 25% des études préalables et de 20% de l'investissement immobilier (plafond de 1.200€/m²).

L'Etat, par le biais de la Dotation Economique Territoriale de Ruralité (DETR), soutient également les projets structurants en matière économique à raison de 20 à 30% de l'investissement (aide plafonnée à 250.000 €).

Afin d'optimiser le plan de financement du projet, il est proposé de réaliser l'étude du projet de création d'un hôtel d'entreprises aux conditions énumérées ci-dessus.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Par 19 voix pour et 1 abstention,

Prend acte des dispositifs existants en faveur de la création des hôtels d'entreprises

Décide de réaliser l'étude du projet de création d'un hôtel d'entreprises aux conditions énumérées ci-dessus de telle manière à optimiser le plan de financement

Sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin, de la Région Alsace, de l'Etat, de l'ADEME et tout autre organisme financeur

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Observations : Les discussions ont porté sur les menaces qui pèsent sur la centrale nucléaire de Fessenheim. Sa fermeture entraînerait une perte considérable d'emplois sur site mais aussi de ressources pour de nombreuses familles du territoire, pour les entreprises sous-traitantes ou de services localement implantées et, bien évidemment, pour la communauté de communes avec une baisse drastique des recettes fiscales. La défense du site nucléaire reste la priorité absolue des élus.

4. Gestion des déchets :

4.1. Marchés Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) – Attribution des lots

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

En vue du renouvellement des contrats relatifs à la collecte et au transport des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles), une consultation d'entreprises par commande groupée avec la communauté de communes Centre Haut-Rhin a été lancée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 juillet 2012 pour ouvrir les plis et le 06 août 2012 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres préparé par le bureau d'ingénierie INDIGGO et donner son avis quant aux choix des entreprises.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les marchés ainsi qu'il suit :

Lots	Désignation	Titulaire	Adresse titulaire	Montants estimatifs des marchés € T.T.C.
1	Collecte des OMR en bac	COVED	UNGERSHEIM	608.834,55 €
2	Fourniture et distribution des bacs roulants pucés	PWS	CRISSEY	255.961,94 €
3	Logiciel de gestion des données RI	GLOBAL INFO	FROUARD	19.435 €

Autorise M. le Président ou son représentant à signer les marchés relatifs aux prestations concernant les OMR avec date d'effet au 1^{er} janvier 2013 pour une période de 4 ans, renouvelable 1 fois 1 an.

4.2. Collecte des biodéchets – Résultat de l'expérimentation à Hirtzfelden et demande de subventions

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Lors du conseil communautaire du 27 février 2012, la communauté de communes a décidé de lancer une expérimentation de collecte des biodéchets en apport volontaire dans la commune de Hirtzfelden, site pilote.

Le Département du Haut-Rhin et à l'ADEME soutiennent les investissements réalisés, respectivement à hauteur de 30 %.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il convient de faire un bilan de cette expérimentation. Une présentation en est faite (voir **annexes**).

Le principal enseignement est qu'un peu plus d'un ménage sur deux adhère à la collecte séparée des biodéchets (ou fermentescibles) : 85 % des foyers sont équipés du matériel nécessaire et 61 % des foyers équipés participent à cette collecte.

La quantité de biodéchets collectés sur la période d'expérimentation est de 5,3 tonnes. En extrapolant, on peut en déduire que le gisement de biodéchets collectés est de l'ordre de 17 kg/habitant/an.

Pour mémoire en 2011, les ordures ménagères résiduelles représentent 193 kg/habitant/an.

Il est proposé de prendre acte du résultat de l'expérimentation de la collecte des biodéchets en apport volontaire, d'étudier l'opportunité de généraliser cette collecte à tout le territoire et de solliciter le Conseil Général du Haut-Rhin et l'ADEME pour l'octroi de subventions.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Prend acte du résultat de l'expérimentation de la collecte séparée des biodéchets menée à Hirtzfelden

Décide d'étudier l'opportunité de généraliser à tout le territoire la collecte séparée des biodéchets en apport volontaire

Sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin et de l'ADEME pour les investissements à prévoir

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.3. Points d'Apport Volontaire (PAV)

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Dans le cadre du renouvellement du marché de gestion des déchets recyclables ménagers et assimilés et de gestion des bas de quai des déchèteries, la communauté de communes a souhaité passer à la collecte en apport volontaire et au tri-conditionnement du flux en « multimatériaux » pour la valorisation matière.

De ce fait, les papiers-cartons, emballages plastiques, acier et aluminium ainsi que les briques alimentaires pourront être déposés dans les mêmes conteneurs, à côté de ceux réservés uniquement au verre.

Ceci nécessite une modification des orifices de remplissage sur 22 conteneurs placés hors déchèteries. Les travaux consistent au démontage des enjoliveurs ronds, découpe d'un orifice rectangulaire et mise en place d'un nouvel enjoliveur rectangulaire. Le coût de cette prestation proposée par la société Plastic Omnium de LYON est de 2 544,23 € TTC.

La signalétique placée sur les conteneurs (autocollants) évoluera également en conséquence.

Le conseil communautaire en prend acte.

Observations : Les discussions ont porté sur les dépôts sauvages qui pourraient se multiplier avec le passage à la redevance incitative. La présence d'un agent sur le terrain, spécialement recruté pour sensibiliser les habitants au nouveau système de collecte des ordures ménagères (bac pucé), serait peut-être souhaitable.

5. Contrat de Territoire de Vie « Florival – Vignoble – Plaine du Rhin » : Modification des fiches actions

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Courant 2009, le Département du Haut-Rhin a lancé une nouvelle démarche de contractualisation avec les territoires du Haut-Rhin et élaboré des contrats de territoire de vie pour la période 2010-2013. La communauté de communes s'est associée à cette démarche engagée en partenariat avec les autres établissements publics, communes et associations du territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin.

Une démarche de révision du contrat à mi-parcours a été lancée en 2011 par le Département et arrêté le 30 août 2011.

Or le conseil communautaire n'a approuvé l'opération d'amélioration de la fonctionnalité, de la mise aux normes et de l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche intercommunale de Fessenheim que le 26 septembre 2011, a posteriori donc de la date butoir.

La communauté de communes a demandé de pouvoir inscrire cette opération au contrat révisé à mi-parcours. Le Département n'accepterait qu'à condition de pouvoir la substituer avec une autre opération pour ne pas toucher à l'économie générale du contrat.

Aussi il est proposé de modifier les fiches actions du contrat de territoire de vie en substituant le projet d'extension des déchèteries inscrit au contrat par l'amélioration de la fonctionnalité, de la mise aux normes et de l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche intercommunale à Fessenheim.

Le taux d'aide départementale serait de 12 % sur une dépense subventionnable de l'ordre de 2000 € par m².

M. Cédric LEPAUL, président de l'association « La Petite Enfance du Centre Hardt » indique qu'il s'abstiendra lors du vote.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Par 19 voix pour et 1 abstention,

Décide la modification présentée ci-dessus dans les fiches actions du contrat de territoire de vie « Florival – Vignoble – Plaine du Rhin ».

*Observations : A l'occasion de ce point, M. Cédric LEPAUL, Vice-président, a présenté l'esquisse du projet d'amélioration de la fonctionnalité, de la mise aux normes et de l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche intercommunale à Fessenheim (voir **annexes**). La capacité d'accueil de la crèche passerait de 18 à 23 places.*

6. Transport à la Demande (TAD) : Groupement de commande avec la communauté de communes Pays de Brisach

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

La communauté de communes met à disposition de ses habitants un service de Transport A la Demande (TAD) sur son territoire depuis le 15 décembre 2006. Ce service est actuellement réalisé par la société Ambulances Services de GUEBWILLER. La convention passée à cet effet arrive à échéance le 31 décembre 2012.

Comme le prévoit l'article 8 VII du Code des Marchés Publics, il est proposé de former un groupement de commande avec la communauté de communes du Pays de Brisach (CCPB) pour ce marché, les besoins des deux collectivités étant très similaires.

Par ailleurs, il est proposé, au travers de cette consultation, d'étendre le périmètre de desserte au territoire des deux communautés de communes.

La communauté de communes du Pays de Brisach sera coordinatrice du groupement. Elle sera seule signataire du marché, et en assurera l'exécution. Elle facturera ensuite à la communauté de communes Essor du Rhin (CCER) sa part des prestations.

Le titulaire du marché sera désigné par la Commission d'Appels d'Offres (CAO) du groupement. Celle-ci sera constituée comme suit :

- Président : le Président de la CAO de la communauté de communes du Pays de Brisach, M. THOMAS
- Membres titulaires : M. MASSON (CCER), M. SCHMITT (CCPB)
- Membres suppléants : M. WALTISPERGER (CCER), M. HAULER (CCPB)

Dans cette optique, un projet de convention a été rédigé (voir **annexes**).

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Brisach au groupement de commande pour le TAD

Accepte la désignation de la communauté de communes du Pays de Brisach comme coordinatrice du groupement

Approuve la convention constitutive du groupement

Autorise M. le Président à signer la convention, ainsi que tout document afférent à ce marché

Valide, après élection, la désignation de MM. Henri MASSON et Patrice WALTISPERGER respectivement comme membre titulaire et membre suppléant de la CAO du groupement.

7. Ressources Humaines

7.1 Renouvellement d'un contrat à durée déterminée

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 alinéa 4 ou 5 ;

Attendu qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 26.1.1984, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires :

- Al. 5 : pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

Vu les besoins des services et la nature des fonctions précisées lors de l'embauche de l'agent contractuel,

Vu la nécessité de poursuivre les missions engagées et la qualité du travail de cet agent contractuel dont le contrat arrive à terme le 9 novembre 2012, il est proposé de renouveler ce Contrat à Durée Déterminée (CDD) comme suit :

- Article 3 alinéa 5 - Responsable du pôle économique : renouvellement du contrat arrivant à échéance le 9 novembre 2012 pour une nouvelle période de trois ans, rémunéré par référence à l'indice brut 442 avec attribution du régime indemnitaire.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président à renouveler le Contrat à Durée Déterminée de cet agent avec prise d'effet au terme du contrat et conditions définies ci-dessus,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tout document y relatif, notamment le contrat de travail.

Dits que les crédits nécessaires sont prévus du Budget Primitif 2012.

7.2 Mise à disposition de maître-nageur sauveteur (MNS) – actions scolaires

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Par délibération du 24 octobre 2011, la communauté de communes réaffirmait que l'enseignement de la natation à l'école élémentaire est un engagement fort dans les politiques intercommunales menées pour les jeunes et autorisait le conventionnement avec les collectivités gestionnaires d'équipements nautiques afin d'assurer la continuité du service.

En effet, l'accès des élèves vers la piscine de Fessenheim ayant dû être interrompu fin décembre 2011, des nouveaux créneaux de natation pour les scolaires ont été définis dans les piscines voisines d'Ensisheim et d'Ottmarsheim, en accord avec l'ensemble des directeurs d'écoles.

Pour la rentrée scolaire 2012/2013, les écoles de Rustenhart et de Hirtzfelden fréquentent la piscine municipale d'Ensisheim. Les écoles de Blodelsheim, Fessenheim, Munchhouse, Roggenhouse et Rumersheim vont à la piscine intercommunale d'Ottmarsheim.

Chaque classe bénéficiera d'un semestre d'enseignement de la natation.

Les écoles fréquentant une piscine doivent être accompagnées de parents d'élèves ayant obtenu un agrément de l'éducation nationale.

La piscine d'Ottmarsheim met à disposition des enseignants un Maître-Nageur Sauveteur (MNS) sur la quasi-totalité des créneaux. Par contre, à Ensisheim, ce n'est pas le cas.

Afin de pallier l'absence de parents d'élèves accompagnants, la communauté de communes propose de mettre à disposition des écoles qui en ont besoin, un ou plusieurs MNS occasionnels, sur certains créneaux horaires.

Le recours à l'embauche d'un ou plusieurs MNS par le biais du service de mise à disposition du Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale sera organisé dès que nécessaire et en fonction des besoins des écoles.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise M. le Président à faire appel à un Maître-Nageur Sauveteur (MNS) par le biais du Centre de Gestion (CDG) en fonction des nécessités d'accompagnement de l'enseignement de la natation scolaire dans les écoles primaires de la communauté de communes pour l'année scolaire 2012/2013

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012

Autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

8. Budget Principal : Décision modificative N°4/2012

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président, en l'absence de M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Dans le cadre de diverses maîtrises d'ouvrage déléguées, des subventions ont été encaissées par la communauté de communes pour le compte des communes.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M14,

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise l'inscription de crédits au Budget Principal 2012, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
673 – 67 – Annulation titre sur exercice antérieur	Ouverture de crédits - <i>Réaffectation titre 293/2005</i>	34.596 €	
023 – Virement à la section d'investissement	Ajustement crédits	- 34.596 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0 €	0 €

INVESTISSEMENT			
021 – Virement de la section de fonctionnement	Ajustement crédits		- 34.596 €
1323 – 13 – Départements, subventions d'équipement	Ouverture de crédits - Réaffectation titre 156/2005	22.320 €	
458259 – 4582 – Rustenhart Mise en sous-terrain HTA	Ouverture de crédits - Réaffectation titres 156/2005 et 293/2005		56.916 €
TOTAL INVESTISSEMENT		22.320 €	22.320 €

9. Budget Annexe Pépinière d'entreprises « La Ruche »: Décision Modificative N°1/2012

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président, en l'absence de M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 02 avril 2012 approuvant le compte administratif 2011 présentant un déficit d'investissement,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M4,

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise l'inscription de crédits au Budget 2012 Pépinière La Ruche, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
6287 – 011 – Remboursement de frais	Ajustement crédits	- 1.219,50 €	
022 – Dépenses imprévues	Ajustement crédits	- 4.000,00 €	
023 – Virement à la section d'investissement	Ajustement crédits	5.219,50 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0 €	0 €

INVESTISSEMENT			
021 – Virement de la section de fonctionnement	Ajustement crédits		5.219,50 €
001 – Résultat d'investissement reporté	Ajustement crédits	5.219,50 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		5.219,50 €	5.219,50 €

10. Maitrise d'Ouvrage Déléguée :

10.1 Rumersheim-le-Haut – Rénovation de la salle polyvalente : Lot N° 3 Couverture-Etanchéité-Bardage : Acte de Sous-traitance

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2011, l'entreprise GALOPIN a été déclarée adjudicataire du lot n°3 « Couverture / Etanchéité / Bardage » pour un montant de 316.610,78 € TTC.

A ce stade des travaux, l'entreprise GALOPIN propose un quatrième sous-traitant à paiement direct pour des travaux de bardage. Il s'agit de la société YADIGAR ADEM de St-Etienne les Remiremont.

Conformément au Code des Marchés Publics, le Pouvoir Adjudicateur est amené à accepter la demande de sous-traitance, la nouvelle répartition des paiements et les conditions de paiements comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant initial du marché TTC	Nouveau montant du marché après répartition en € TTC
3	Couverture / Etanchéité / Bardage	GALOPIN	MULHOUSE	316.610,78 €	282.645,58 €
	Sous-traitant à paiement direct n°1	AGB	TALANGE	0 €	8.372,00 €
	Sous-traitant à paiement direct n°2	ECHAPRO	MULHOUSE	0 €	8 012,00 €
	Sous-traitant à paiement direct n°3	CIEB	DOLE	0 €	11.960,00 €
	Sous-traitant à paiement direct n°4	YADIGAR ADEM	ST-ETIENNE LES REMIREMONT	0 €	5.621.20 €
Commentaires : Acte de sous-traitance à paiement direct n°4- Lot n°3 relatif aux travaux de bardage.					

Il est proposé d'accepter les éléments précités.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Accepte la proposition de sous-traitance de l'entreprise GALOPIN

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces y relatives.

11. 40ème Anniversaire de l'intercommunalité

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Voilà plus de 40 ans que la communauté de communes, autrefois SIVOM puis District, s'est constituée (13 juillet 1972).

Les élus et le personnel de la communauté de communes, participent depuis quelques années à des sorties – visites – formations sur différents thèmes.

Compte tenu de l'intérêt que présente ces sorties, dans le cadre du 40ème anniversaire de l'intercommunalité, il est proposé que le budget général prenne en charge les frais occasionnés (déplacement aller-retour en bus entre Fessenheim et le lieu de destination retenu, entrées au lieu de visite, restauration).

Considérant que ce déplacement, dans le cadre du 40ème anniversaire de l'intercommunalité, présente un lien direct avec l'intérêt de la communauté de communes,

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide la prise en charge par le budget général des frais de déplacement, d'entrée et de restauration

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette sortie.

12. Divers (statistiques Point I...)

Statistiques Point I : pour la période estivale du 15 juin au 9 septembre, 468 personnes ont été renseignées dont 149 Français, 232 Allemands et 87 autres nationalités. La fréquentation du point I évolue en fonction des conditions météorologiques (doublement du nombre de visiteurs en août et en septembre). Malgré les moyens actuels (site Internet), une fréquentation constante est observée.

Maitrise d'ouvrage déléguée : Rustenhardt – Création d'un groupe scolaire – Sélection des candidats amener à concourir pour la maîtrise d'œuvre : 36 équipes de maitrise d'œuvre ont déposé leur candidature. 3 cabinets d'architecture ont été sélectionnés pour produire une esquisse et leur offre de prix, à savoir :

- TRIBLE de Mulhouse
- DForm de Soultzbach-les-Bains
- Kauffmann- Wassmer de Colmar.

L'audition de ces candidats se fera le 22 octobre 2012.

Le conseil communautaire en prend acte.

13. Informations

GERPLAN : une réunion de restitution des conclusions de l'étude sur l'évaluation de la démarche Gerplan se tiendra le 20 septembre 2012 à Colmar.

Rencontres « Est Collectivités » : une réunion d'information sur le thème du financement des collectivités locales aura lieu le 20 septembre 2012 à Mulhouse.

Fusion des corps de sapeurs-pompiers volontaires de Hirtzfelden et Rustenhardt : une cérémonie d'inauguration du nouveau corps intercommunal des sapeurs-pompiers Centre Hardt aura lieu le 22 septembre 2012 à Hirtzfelden.

Nature/Natur : l'inauguration de l'édition 2012 de cette manifestation transfrontalière se tiendra le 23 septembre à Chalampé.

Réseau de l'intercommunalité : la prochaine rencontre aura lieu le 27 septembre 2012 à Colmar sur le thème du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et des modalités de mise en œuvre d'une OMC (Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat).

Etats Généraux de la démocratie territoriale : l'association des maires du Haut-Rhin invite à participer à une matinée de préparation de ces Etats Généraux qui se déroulera le 29 septembre 2012 à Mulhouse.

CNPE : la prochaine réunion de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) se déroulera le 1^{er} octobre 2012 à Colmar.

Journée des Acteurs du Paysage en Alsace : cette rencontre organisée par la DREAL en collaboration avec la Ville de Strasbourg et le Conseil Général du Bas-Rhin se tiendra le 2 octobre 2012 à Strasbourg.

Tour de table :

Mme Fabienne STICH : indique la tenue d'un point presse organisé par les élus locaux suite à l'événement du 5 septembre survenu à la centrale nucléaire de Fessenheim. Les élus ont renouvelé leur confiance à l'exploitant EDF et dénoncé le déchainement médiatique consécutif au dégagement de vapeur d'eau et d'eau oxygénée lors d'une activité de maintenance.

M. Jean GOETZ : s'interroge sur la stratégie à avoir vis-à-vis du gouvernement qui menace de fermer le CNPE. M. le Président et Mme Fabienne STICH répondent que, pour le moment, aucun contact n'a pu être noué avec le ministère de l'énergie et de l'environnement. Les seules informations connues sont celles véhiculées par la presse.

Mme Agnès KIEFFER : informe que la réunion de rentrée avec le corps enseignants et l'inspection académique se déroulera le 14 septembre 2012 à la communauté de communes.

M. Henri MASSON : donne des indications sur l'état d'avancement des travaux en cours à l'EHPAD Les Molènes à Bantzenheim. Les retards de chantier s'accumulent. Il pointe du doigt le manque de poigne de la maîtrise d'œuvre sur les entreprises intervenantes. La réception des travaux n'est prévue qu'en juin 2013.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 30 juillet 2012
2. Salon de l'Artisanat et des Métiers du 28 au 30 septembre 2012 (SAM 2012)
3. Création d'un Hôtel d'entreprises
4. Gestion des déchets :
 - 4.1. Marchés Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) – Attribution des lots
 - 4.2. Collecte des biodéchets – Résultat de l'expérimentation à Hirtzfelden et demande de subventions
 - 4.3. Points d'Apport Volontaire (PAV)

5. Contrat de Territoire de Vie « Florival Vignoble – Plaine du Rhin » : Modification des fiches actions
6. Transport à la Demande (TAD) : Groupement de commande avec la communauté de communes Pays de Brisach
7. Ressources Humaines
8. Budget Principal : Décision modificative N°4/2012
9. Budget Annexe Pépinière d'entreprises « La Ruhe »: Décision Modificative N°1/2012
10. Maitrise d'Ouvrage Déléguée :
 - 10.1 Rumsheim-le-Haut – Rénovation de la salle polyvalente : Lot N° 3 Couverture- Etanchéité- Bardage : Acte de Sous-traitance
11. 40ème Anniversaire de l'intercommunalité
12. Divers (coopération transfrontalière, statistiques Point I, esquisse extension multi-accueils...)
13. Informations

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		Procuration à Fabienne STICH
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		Procuration à Philippe HEID
Mme Fabienne STICH	Assesseur		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire		Procuration à Frédéric GOETZ
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		Procuration à Agnès KIEFFER
M Cyrille LHUILLIER	Conseiller communautaire		
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		